« Sans ces médecins diplômés à l'étranger, plusieurs services hospitaliers seraient en grande difficulté »

Indispensables au bon fonctionnement de l'hôpital, les Padhue viennent de Syrie, du Maghreb ou de Russie et doivent obtenir une équivalence de leur diplôme en France pour pouvoir pleinement exercer. Témoignages à Argentan.

Le Dr Mohamed-Ali Rebai, chirurgien orthopédiste ; la Dr Dima Kadi, chirurgienne dentiste ; le Dr Adrian Nenciu, ophtalmologue. Léa DALL'AGLIO

Souvenez-vous : en juillet dernier, l'hôpital d'Argentan avait été contraint de « suspendre l'accueil direct aux urgences », pendant 24 heures. Une question d'organisation alors que le service manque de médecins et peine à recruter. **« On a été obligé de réguler les entrées, pour que le médecin ne soit pas HS et qu'il ne passe pas à côté de l'urgence vitale, justement »**, remet Stéphane Péan, directeur de l'établissement.

Actuellement, les urgences, mais aussi la cardiologie, la gériatrie ou encore la radiologie, notamment, sont en tension, partout en France. **« On n'a pas de postulant sur les postes à pourvoir »**, regrette le directeur. Pour assurer la continuité des services, les hôpitaux ont recours aux Padhue, des Praticiens à diplôme hors Union européenne. M. Péan insiste :

> « Sans eux, de nombreux services seraient en très grande difficulté, voire fermeraient..

Ces médecins ont fait leurs études et obtenu leur diplôme dans un pays étranger. Mais ce diplôme n'est pas reconnu en France (ceux obtenus au sein de l'Union européenne le sont), ils doivent donc s'engager dans une longue Procédure d'autorisation d'exercice (PAE) (lire encadré). **« Ils sont très courageux »**, reconnaît le directeur, **« car ils sont médecins dans leur pays et on leur demande de refaire leurs preuves. »**

« Maintenant, je peux me projeter »

C'est le cas du Dr Mohamed-Ali Rebai. Il parle d'ailleurs, avec une certaine lassitude, d'un véritable parcours de combattant. **« Le concours est très difficile, avec un nombre de places dérisoires ; et moralement, c'était pénible, tout simplement. »** Après 12 années d'études en Tunisie, donc 5 **« très fatigantes »** en orthopédie pendant lesquelles il lui fallait préparer sa thèse de docteur en médecin, publier des travaux scientifiques, participer à des congrès et passer un examen de fin de spécialité, il décide de venir en France. **« Au début, c'était pour perfectionner ma formation ; en Tunisie, le niveau est assez bon, mais on manque de matériel »**, explique-t-il.

Ses objectifs ont ensuite changé, à la faveur des conditions de travail et de la qualité de vie, qu'il juge meilleures : il souhaite s'installer et faire venir sa famille, dont il est séparé depuis bientôt 3 ans. **« Jusqu'à présent, je ne savais pas si j'allais réussir et je ne voulais pas courir le risque de déstabiliser mon enfant dans son cursus scolaire. Maintenant, j'ai choisi Argentan, je sais que je peux y rester, je peux me projeter. »**

Cette question du projet, Stéphane Péan la pose aux postulants qu'il rencontre. **« On a besoin de savoir si le médecin va pouvoir rester et s'investir, pour assurer la continuité des soins ; mais c'est la même chose avec un diplômé français ! »**

« J'ai proposé de travailler gratuitement »

Autre facteur d'importance, la maîtrise de la langue française. Là, c'est l'Ordre des médecins qui peut refuser l'autorisation à un aspirant. Le directeur en convient : **« C'est primordial dans l'exercice de la médecine ; il faut que le praticien et le patient se comprennent, sinon on peut faire de grosses bêtises. »**

Lors de notre rencontre l'année dernière, la Dr Dima Kadi s'excuse d'avance pour ses fautes de grammaire. Elle est arrivée en France sans parler un mot de français. **« C'est la langue la plus belle, mais aussi la plus dure »**, sourit celle qui a aussi obtenu la nationalité.

Chirurgien-dentiste diplômée après 12 ans d'études, professeure à l'université d'Alep, elle a fui la guerre en Syrie ; ses filles ont dû y rester 7 mois de plus, avant de pouvoir la rejoindre, explique la médecin avec émotion. Arrivée en France en 2014, elle a bataillé dur pour réussir à y travailler. **« J'ai passé beaucoup d'entretiens, mais reçu aussi beaucoup de réponses négatives parce que je n'avais pas d'équivalence de mon diplôme ici »**, rembobine-t-elle. **« J'ai même proposé de travailler gratuitement ! Puis j'ai fini par obtenir un premier stage au CHU de Caen, que j'ai fait suivre d'un deuxième à Nantes, en 2015. Pour rester en contact avec le matériel, me mettre à jour sur les nouvelles études, avant de trouver un poste. »**

Faciliter la tâche

Elle regrette ces difficultés, à une époque où les dentistes manquent, particulièrement en Normandie. **« Beaucoup de gens souffrent, mettent plus de 6 mois à obtenir un rendez-vous, et le concours n'ouvre que 2 postes pour 600 candidats »**, s'insurge-t-elle, **« alors que les médecins étrangers pourraient accepter de travailler dans les déserts médicaux. »** Elle déplore également un salaire qui reste trop bas, compte tenu de son expérience, par rapport à un médecin de plein exercice. Si elle ne travaille aujourd'hui plus à l'hôpital d'Argentan, sa fille de 18 ans suit ses traces à l'université de Caen.

Le Dr Rebai ressent également une forme d'injustice : **« Je comprends qu'il faille vérifier la compétence des gens ; notre boulot est vraiment sensible et il faut que la santé des Français soit dans des mains qualifiées. Mais il existe beaucoup d'autres moyens qui faciliteraient la tâche. »**

Reste que la pénurie médicale continue de peser sur les établissements hospitaliers et que certains peinent à attirer. Notamment les jeunes, **« qui font leurs études dans les universités de grandes villes et ont peut-être envie d'y rester »**, envisage Stéphane Péan.

Un service « validant »

Pour y remédier, le Dr Adrian Nenciu, ophtalmologue, a souhaité faire de son service, un service « validant ». **« Les médecins étrangers doivent valider un certain nombre d'années d'activité dans un service validant pour obtenir une PAE »**, explique-t-il. Arrivé en 2007 de Roumanie, membre de l'Union européenne, il n'a lui-même pas eu de difficulté pour faire équivaloir son diplôme et a pu s'inscrire à l'Ordre des médecins à l'issue d'un entretien. Lui aussi avait pris la décision de partir en raison d'équipements insuffisants dans son pays pour pratiquer son métier comme il le souhaitait. **« Face à la pression du manque de médecin, j'ai voulu partager mon savoir-faire avec cette idée que si l'on fait venir ici des gens qu'on aide, peut-être qu'ils vont s'y plaire et y rester. »**

Et ainsi faire tourner l'ensemble des services hospitaliers et permettre à tous d'être soignés.

Léa DALL'AGLIO

La Procédure d'autorisation d'exercice

C'est d'abord un concours : l'Épreuve de vérification des connaissances (EVC). **« Il y a un nombre de places limité en fonction de la spécialité ; pour certaines, ce sont des trous de souris »**, précise Stéphane Péan, directeur de l'hôpital d'Argentan. Exemple en 2021 : en Normandie, 129 places étaient ouvertes pour l'ensemble des spécialités, dont 5 en médecine d'urgence et 8 en médecine cardiovasculaire.

Une fois le concours passé, **« c'est bien engagé »**, selon le directeur. Mais il reste aux aspirants deux années à exercer **« sous la houlette d'un senior »**, pendant lesquelles ils vont être observés et évalués, et qui constituent un Parcours de consolidation des compétences. Enfin, ils doivent déposer leur dossier au Centre national de gestion (CNG) et seront soumis à l'évaluation d'une commission d'autorisation. Celle-ci émet un avis négatif, positif, ou préconise au postulant quelques mois supplémentaires dans un service pour acquérir des compétences manquantes, avant de déposer une nouvelle fois un dossier. C'est seulement après toutes ces étapes qu'ils peuvent s'inscrire à l'Ordre des médecins pour bénéficier du plein exercice, du statut et du salaire qui vont avec.